



Note explicative :
**Groupe de travail régional sur les HVC des forêts du Bassin du Congo
(HCV-RWG)**

I. CONTEXTE

Le concept de HVC (Hautes Valeurs de Conservation) a été développé par le Forest Stewardship Council à la fin des années 1990 et s'est avéré très utilisé pour identifier et attribuer des valeurs sociales et/ou environnementales à des éléments particuliers d'un paysage.

Initialement prévu pour les paysages forestiers alloués à l'exploitation forestière, l'utilisation des HVC s'est maintenant élargie aux autres systèmes de certification (*BonSucro*, *RSPO*...), à la planification de la gestion des ressources naturelles et également au domaine de la conservation.

Les HVC (Hautes Valeurs de Conservation) sont des *valeurs biologiques, écologiques, sociales ou culturelles d'importance capitale ou critique au niveau national, régional ou global*¹.

Le Principe 9 du FSC est intégralement dédié à la gestion des Hautes Valeurs de Conservation et contient une série d'obligations permettant de conserver ces valeurs capitales.

Les définitions communes de ces HVC ont d'ailleurs été revues dans la nouvelle version des Principes et Critères (version 5 ; 2012) du FSC, il apparaît donc impératif et opportun, à l'heure du développement des nouvelles Normes FSC® pour la certification des Forêts du Bassin du Congo intégrant ce nouveau jeu d'indicateurs, de développer des lignes directrices sous-régionales pour l'identification, le suivi et la gestion des HVC des forêts du Bassin du Congo.

Depuis 2010, plusieurs initiatives nationales visant à définir des critères d'identification et de gestion des HVC ont été lancées (Au Gabon en 2008, au Cameroun pour les Petites Forêts et des Forêts Gérées à Faible Intensité en 2008, et en RDC en 2012, au Cameroun en 2015). Mais ces tentatives indépendantes n'ont pas produit un cadre rigoureux d'interprétation, d'identification, de gestion et de maintien des HVC et, par conséquent, n'ont pas été formellement endossés par le FSC international.

[Des lignes directrices pour l'identification des HVC](#) au niveau international ont été produites en octobre 2013 par ProForest pour le compte du HCV-Resource Network. Ce document de référence sera utilisé pour la définition des HVC dans le cadre sous-régional.

D'autre part, la motion 65 adoptée lors de la 07^{ème} Assemblée Générale du FSC (7-14 Septembre 2014) requiert qu'un jeu d'indicateurs spécifiques aux Paysages Forestiers Intacts (IFL pour Intact Forest Landscape) soit développé par le FSC et soit intégré aux Normes Nationales FSC®.

Répondre de manière efficace à cette motion fait partie des objectifs stratégiques du FSC, et dans le cadre de son Plan stratégique et des discussions menées au niveau international, il a été convenu que chaque Bassin forestier important s'attèle à adresser cette motion en tenant compte de ses particularités respectives.

Pour répondre aux différentes attentes des parties prenantes (membres FSC, partenaires à la gestion responsable des forêts, société civile...) et produire ainsi des règles pour l'identification, la gestion et le suivi des Valeurs de Haute Conservation au niveau du Bassin du Congo, un document de projet appelé « Feuille de Route HVC Bassin du Congo » a été rédigé avec l'appui du Programme pour l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF). Ce Projet bénéficiera pour la première phase du soutien financier du PPECF/COMIFAC et du WWF (World Wide Fund for Nature ou Fonds Mondial pour la Nature).

¹ [Guide Générique pour l'identification des Hautes Valeurs de Conservation](#) ; Proforest au nom du HCV Resource Network ; 76 pp. ; 2014 (Edition française).



PHASAGE DU PROJET :

Phase 1 (année 2016) : Définition des HVC au niveau sous-régional avec un focus sur le développement d'un jeu d'indicateurs pour les IFL (motion 65).

Phase 2 (année 2017) : Développement des lignes directrices sous-régionale pour la gestion et le suivi des HVC et adaptation au niveau national.

Pour lancer formellement ledit projet, la Coordination Sous-Régionale du FSC pour le Bassin du Congo cherche à établir un groupe de travail régional sur les HVC (HCV-RWG).

Ce groupe de travail sera en charge de produire les lignes directrices sous-régionales, qui seront ensuite adaptées au niveau national par les Groupes d'Elaboration des Normes déjà établis.

II. COMPOSITION DU HCV-RWG

Conformément à la structure décisionnelle du FSC, le HCV-RWG sera composée d'une équipe multidisciplinaire constituée de six (06) experts, répartis au sein des trois chambres du système FSC.

Le Groupe de Travail Régional sera donc composé ainsi qu'il suit :

- Deux (02) représentants de la chambre environnementale (ONG-Environnementales, Experts);
- Deux (02) représentants de la chambre économique (Secteur Privé, Associations professionnelles);
- Deux (02) représentants de la chambre sociale (Représentant des plateformes de la société civile, ONG, experts).

Le HCV-RWG sera renforcé par des représentants de la Communauté Scientifique (CIRAD, CIFOR, Universités, Centres de Recherches, Experts). Il sera appuyé logistiquement par la Coordination sous-régionale, et techniquement par le/la HCV Officer (en cours de recrutement) basé à Brazzaville.

La sélection des membres constitutifs de ce Groupe de Travail Régional sera effectuée par la Coordination FSC pour le Bassin du Congo, sur base de l'expertise des candidats et/ou de leurs institutions d'origine et de leur compréhension et adhésion à la vision et au système FSC.

III. MISSIONS ET ACTIVITES DU HVC-RWG

Le HCV-RWG a pour mission de rédiger les « Lignes directrices pour l'identification, la gestion et le suivi des HVC des forêts du Bassin du Congo ».

Se faisant, le Groupe de Travail s'assurera que ces lignes directrices sont en accord avec les Principes et Critères du FSC ainsi qu'avec les lignes directrices globales et tout autre document de référence produit par le HCV-Resource Network.

Plus spécifiquement, le HVC-RWG sera en charge des activités suivantes :

- Finalisation et adoption du manuel de procédures du projet (rédigé par le HCV Officer) ;
- S'assurer que les procédures sont cohérentes avec les procédures habituelles des bailleurs des fonds internationaux partenaires du projet ;
- Préparation des lignes directrices HVC régionales
 - Identification de la méthodologie à adopter pour la définition des HVC ;
 - Identification et décision quant aux données existantes à utiliser pour l'identification et la gestion des HVC ;
 - Compilation des informations et données existantes avec l'appui du HCV Officer ;
 - Proposition de définitions des six (06) catégories de HVC ;
 - Participation aux ateliers de travail régionaux voire internationaux relatifs à cette thématique ;
 - Agir comme interface entre toutes les parties prenantes inclus dans le projet : entreprises, administration, organisations de la société civile, experts (en concertation avec le Directeur de Programme FSC Bassin du Congo) ;
 - Assurer la bonne communication régulière entre les différents organes inclus dans l'implémentation du projet (en concertation avec le Directeur de Programme FSC).



IV. CHRONOGRAMME PREVISIONNEL ET ORGANISATION

Le HCV-RWG travaille en étroite collaboration avec le/la HVC-Officer qui coordonne les activités du groupe selon le programme de travail préétabli.

Trois séances de travail sous-régionales seront tenues à Brazzaville au bureau de FSC et un Comité de Pilotage dans les quartiers généraux du FSC-International, à Bonn en Allemagne.

Ces réunions auront lieu pendant la phase 1 du projet :

- **Atelier de travail 1 (Brazzaville, 5 jours) :**
Formation initiale sur le concept des HVC, leur définition générale, les données existantes pour préparer la définition adaptée au Bassin du Congo et les études existantes.
Validation du manuel de procédures : s'accorder sur la manière dans laquelle les activités seront coordonnées entre les différents membres, y inclus les mécanismes de responsabilité.
Définir les contributions techniques et scientifiques nécessaires pour établir les définitions HVC.
- **Atelier de travail 2 (Brazzaville, 5 jours) :**
Rédaction du projet de lignes directrices pour l'identification des HVC (incluant des seuils – à discuter) et focus sur les Paysages Forestiers Intacts.
- **Atelier de travail 3 (Brazzaville, 3 jours) :**
Finalisation des Lignes Directrices sous-régionales pour la définition des HVC pour les forêts du Bassin du Congo et des critères pour déterminer les seuils, avec un focus sur l'identification et la gestion des Paysages Forestiers Intacts (motion 65).
- **Comité de Pilotage (Bonn, 3 jours) :**
Présentation et soumission des résultats au Comité de Pilotage pour approbation et si nécessaire faire des adaptations.

Les réunions techniques seront préparées et organisées par le/la HVC-Officer, le Comité de Pilotage par le Directeur de Programme FSC pour le Bassin du Congo.

Chaque réunion fera l'objet d'un compte-rendu rédigé par le HCV-RWG, assisté du secrétariat du FSC Bassin du Congo, et envoyé au PPECF/COMIFAC et au WWF-International, ainsi qu'aux autres parties prenantes après validation par le Directeur de Programme.

Un rapport financier trimestriel serait fait par le/la HVC-Officer pour le compte des bailleurs des fonds.

V. LIVRABLES ATTENDUS

Les livrables attendus du HCV-RWG à la fin de la première année de mise en œuvre sont :

- Un Manuel de procédures ;
- Les lignes directrices pour la définition des HVC sont finalisées et transmises formellement au Comité de Pilotage pour validation ;
- Les Lignes Directrices pour le Bassin du Congo spécifiques à la gestion des Paysages Forestiers Intacts sont produites et soumises au Comité de Pilotage pour validation ;
- Les versions finales des Lignes Directrices sont largement diffusées et mise à la disposition des gestionnaires forestiers ;
- Les Groupes de Travail Nationaux sont instruits par le HCV-RWG sur l'ensemble du processus, et sont en mesure d'adapter les lignes directrices au niveau national.



VI. RESSOURCES

Les six membres du HVC-GTR seront sélectionnés sur la base de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) par la Coordination sous-régionale du FSC pour le Bassin du Congo. La sélection fera l'objet d'une reconnaissance par l'Unité des Politiques et des Normes du FSC-International (FSC-PSU).

Tous les membres du HVC-GTR recevront la même indemnisation.

Les frais de voyages régionaux et internationaux, d'hébergement et de restauration seront couverts par la Coordination sous-régionale FSC Bassin du Congo, grâce au soutien du PPECF/COMIFAC et du WWF.